



## COMPTE-RENDU DU CT MAVO DU 03 NOVEMBRE 2022

### UNE RÉUNION TENDUE.....ENCORE.....

Ce jeudi 03 novembre 2022 avait lieu le dernier Comité Technique de l'année à la MAVO.

L'occasion pour **Force Ouvrière Justice** d'aborder plusieurs points :

Fiches de poste :

- **Fiche De Poste Officier parloir** : pas d'objection pour **Force Ouvrière** si ce n'est la remarque que les horaires du poste ont été définis suivant le système d'ouverture/fermeture qui est censé disparaître ???

Réponse de la direction : c'est en attendant la mise en place des astreintes.

- **Fiche De Poste surveillant et gradé officier** : trop confus, les prérogatives du svt empiétaient sur celles du 1<sup>er</sup> svt ?

Réponse de la direction : report.

- **Fiche De Poste officier et svt service des agents** : pas de documents donc report !
- **Fiche De Poste officier d'astreinte** : **Force Ouvrière** s'est opposé à cette mise en place, n'en voyant pas l'utilité d'autant plus que nos ressources en officiers n'étant pas suffisantes.

Réponse du directeur : c'est mon choix, je ne reviens pas sur ma décision, cela représente très peu d'astreintes !

- **Point sur les horaires des agents en poste au parloir** :

Suite à la demande de **Force Ouvrière**, tous les agents du secteur ainsi que leur gradé ont été consultés et une proposition semblerait avoir vue le jour...seulement l'administration n'a pas été en mesure de nous la présenter donc report ! Quel dommage ! Quelle perte de temps !

- **Etat d'avancement du service de nuit à 4 rondes (à la demande de Force Ouvrière)** :

Réponse de la direction : nous attendons toujours le retour DI, les 2 pointeuses vont être reprogrammées et 2 trousseaux de clefs vont être créés (1 bât A/B et 1 bât F), les pastilles de pointage vont être installées notamment pour la ronde des feux.

La période d'essai débutera le 01 décembre 2022 afin de la pratiquer sur l'ensemble des équipes.



**Force Ouvrière** se réjouit de cette décision qui va grandement réduire la pénibilité du service de nuit en sachant que lors de la mise place des ELSP, ce sont ces dernières qui effectueront les extractions de nuit, armées, ce qui augmentera de fait le niveau sécuritaire dans nos murs et en dehors.

➤ **Demande de la présence de 2 officiers de permanence le week-end** : C'est une demande de **Force Ouvrière** car l'ensemble des officiers est favorable à cette mise en place, pour des raisons d'organisation de service, notamment avec l'ouverture prochaine de la SAS.

Réponse de la direction : **non catégorique** ! D'ailleurs elle invite les officiers à faire des suggestions pour leur fiche de poste d'officier de permanence afin de prouver l'utilité d'être 2 ! Chacun appréciera...

➤ **Force Ouvrière** a demandé la mise en place rapide du planning de fin d'année tant attendu par l'ensemble des collègues.

Nous avons insisté sur le fait que la plupart des agents ont été présents sur la structure notamment avec le rush de cet été et qu'ils étaient attachés au maintien de leurs 3 RH lors d'une des 2 fêtes.

Réponse de la direction : favorable à condition que nous ayons les ressources nécessaires.

➤ **Force Ouvrière** est revenu sur la note de service concernant le système de badgeage avec le retrait de 30 minutes lors d'anomalies constatées.

Nous sommes revenus sur le fait que ce système est difficilement applicable à la MAVO car les agents ne terminent que très rarement aux heures enregistrées dans ORIGINE et par conséquent les pointages sont compliqués. (Exemple un agent de coupure censé terminer à 12h finit finalement à 12h30 et revient donc à 12h45 pour l'appel, etc., etc...).

Réponse de la direction : l'agent doit pointer 4 fois par jour quoiqu'il arrive, c'est la règle.

Par conséquent, **Force Ouvrière** a demandé à ce qu'une note explicative sur le pointage soit distribuée à l'ensemble des agents et que chaque dépassement horaire soit bien pris en compte par le gradé et remonté au service des agents pour une comptabilisation.

Cher(e)s collègues, vous l'aurez compris le dialogue social est compliqué dans cet établissement avec des représentants de l'administration qui ont du mal à entendre la souffrance des personnels, agissant tel un rouleau compresseur. Mais vous pouvez compter sur **le bureau local Force Ouvrière Justice** pour faire entendre votre voix et faire valoir vos droits.

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, je vote pour un syndicat sans compromission, un syndicat qui vous soutient, je vote **Force Ouvrière Justice** !**

Adresse du Bureau local : route départementale 927  
chemin vert 95524 Osny

Mail : [maosny@fojustice.fr](mailto:maosny@fojustice.fr)

Tel : 0134254723

SLP **FO Justice Osny**  
Le 04 novembre 2022

